

en urbanisme. De plus, une partie de son emploi du temps pourrait être consacrée à l'agglomération.

Enfin, la Commission estime que la population n'est pas suffisamment informée sur les sujets relatifs à l'aménagement du territoire ainsi que sur les travaux imposés par des mesures d'accompagnement ou divers besoins spécifiques.

A la suite de ces analyses, voici la proposition que nous formulons, en quatre volets :

- 1) Nous demandons au Conseil communal de préciser ses relations de fonctionnement avec la Commission d'aménagement et d'en redéfinir les axes principaux.
- 2) Nous demandons au Conseil communal d'évaluer la structure administrative du Service technique et de proposer les adaptations nécessaires, qu'elles soient au niveau des savoir-faire, de l'organisation ou de la charge de travail.
- 3) Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un poste d'architecte de ville.
- 4) Nous demandons au Conseil communal d'améliorer la stratégie de communication destinée à informer la population sur les sujets liés à l'aménagement du territoire.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour la Commission d'aménagement : François Chardonnens, Nicolas Demierre, Auguste Dupasquier, Eric Gobet, Sébastien Lauper, Pierre-Yves Lüthi, Jean-Paul Menoud, Christophe Monney et moi-même, Martin Rauber. J'en ai terminé. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention.

↳ **Le Conseil général prend acte du dépôt de la proposition de Monsieur Martin Rauber au nom de la Commission d'aménagement et informe l'auteur que sa proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.**

Monsieur le Président passe maintenant la parole à Monsieur François Chardonnens pour la deuxième proposition qui a été remise.

### **PROPOSITION N°2 - Pour une ville plus respectueuse du voisinage**

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur François Chardonnens s'exprime en ces mots :

« Mesdames, Messieurs,

*Bulle grandit et ce n'est un secret pour personne. Il y a des comportements qui deviennent très désagréables, voire insupportables, pour une partie de la population et qui ne s'apparentent pas au référentiel éducatif que nous chérissons. De nombreux cas d'incivilité sont couverts par le règlement de Police de la Ville de Bulle et l'engagement de la police est du ressort du Préfet. Ce règlement date un peu et n'a pas été remis à jour depuis 1995 alors que les structures de la police et de son engagement ont changé. Deux éléments méritent cependant une attention toute particulière : la propriété du domaine public et les nuisances sonores nocturnes.*

*Ce règlement de police, en son article 17, est clair mais cible l'individu. Il dit :*

*[ Toute personne qui salit ou détériore le domaine public est tenue de le remettre en bon état. A ce défaut, il y sera procédé d'office et aux frais du responsable ....]*

*Or, il semble que certaines pratiques de souillures et de vomissures se généralisent avec l'abus d'alcool. Elles ne se passent bien sûr pas aux portes des établissements publics mais un peu partout sur les vitrines et devantures des commerces ou d'immeubles locatifs avoisinants. Les frais de nettoyage sont alors à charge du particulier et non à charge du fauteur, comme prévu dans le règlement. En effet les trottoirs qui longent les bâtiments doivent être entretenus par le propriétaire des immeubles selon ce règlement.*

*En ce qui concerne les bruits intempestifs, le règlement est clair : tout bruit intempestif entre 22.00 h et 06.00 h. du matin est prohibé. Cependant lorsque le voisinage se plaint, il n'y a personne pour faire respecter ce droit.*

*En conclusion, il semble que la capacité de faire respecter le règlement de Police est limitée en particulier par le manque d'effectif de la police cantonale et de proximité.*

Voilà la proposition que nous faisons en 4 volets liés :

- 1) *Nous demandons au Conseil Communal de réviser le règlement et de l'adapter aux structures actuelles des forces de l'ordre et de clarifier les directives d'application dudit règlement*
- 2) *Nous demandons à la commune de Bulle d'évaluer la possibilité de contrôles par subsidiarité tant que les effectifs de la Police de proximité ne seront pas au complet.*
- 3) *Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer les actions nécessaires pour maintenir la propreté des trottoirs et ne pas avoir ces taches disgracieuses d'urine et de vomis sur la majorité des trottoirs du centre-ville, en particulier lors des week-ends qui, actuellement, commencent le jeudi.*
- 4) *Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer en collaboration avec le Préfet et les personnes concernées (par exemple l'Institut de Hautes Ecoles de Glion), les mesures nécessaires et adéquates pour pouvoir faire respecter l'objectif du règlement de Police actuel, à savoir un calme certain entre 22.00 h et 06.00 h. du matin. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnens pour son intervention.

↳ **Le Conseil général prend acte du dépôt de la proposition de Monsieur François Chardonnens au nom du Groupe PDC/PVL et informe l'auteur que celle-ci sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.**

\* \* \* \* \*

Monsieur le Président précise que l'assemblée est donc arrivée au terme des présentations qui lui ont été soumises et comme il n'y a pas de résolution, il propose de passer aux questions.

En l'absence de question, il passe au point 13 « Divers » en informant l'assemblée de la démission du Conseil général adressée ce soir par Monsieur Jean-Marc Oberson, qui déménage en Veveysse. Cette démission prendra effet au 31 décembre 2011. Il ajoute que lors de la dernière séance du groupe PLR, Monsieur Christian Chassot a accepté de reprendre la fonction de Chef de ce groupe et Madame Line Grandjean, première des viennent-ensuite, se réjouit de rejoindre le Conseil général en 2012.